

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
199<sup>e</sup> année  
30 novembre 2023  
n° 41 / 8018<sup>e</sup>  
pages 2081 à 2128



## ÉDITORIAL

2081 La société du faux, Michel Vivant

## ACTUALITÉS

- 2084 Surendettement (rétablissement personnel): effacement de la dette
- 2084 Contrat (résolution judiciaire): gravité du comportement du cocontractant
- 2085 Succession (partage): désignation d'un notaire par le tribunal
- 2086 Liberté d'expression artistique (restriction): respect de la dignité humaine
- 2088 Cour criminelle départementale: constitutionnalité du régime
- 2089 Syndicat professionnel (action en justice): principe d'égalité de traitement
- 2090 Péremption d'instance (acte interruptif): action de la caution

## POINT DE VUE

2092 Méthodes d'interprétation de la Constitution: les juristes d'entreprise victimes de l'excès de formalisme en matière de « cavaliers législatifs », Pierre-Yves Gautier

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2102 **Panorama:** Droit pénal, Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé, Catherine Ginestet, Jean-Paul Laborde et Solange Mirabail
- 2114 **Notes:** Plaider par double procureur? La société de gestion et l'action *ut singuli*, note sous Com. 11 oct. 2023, Jean-Baptiste Barbière
- 2119 À chacun son mandat, à chacun son droit!, note sous Com. 4 oct. 2023, Charlie Lledo
- 2124 Sanction à l'absence de mise en œuvre « dans les temps » de l'authentification forte, note sous Com. 30 août 2023, Jérôme Lasserre Capdeville

## ENTRETIEN

2128 François Molinié – Le Rapport annuel de la Cour de cassation 2022

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
**STÉPHANE DURET**

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE SORDET**

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
**HÉLÈNE HOCH**

#### CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

#### DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

#### RÉDACTION

#### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

#### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

#### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

#### • ÉDITION-RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

#### ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2023

#### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Michel Vivant

La société du faux

2081



## ACTUALITÉS

2084

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Surendettement (rétablissement personnel):

effacement de la dette, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 nov. 2023*

Surendettement (procédure): défense au fond

lors de la vérification des créances,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 23 nov. 2023*

Cour criminelle départementale:

constitutionnalité du régime,

*Cons. const. 24 nov. 2023*

2084

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat (résolution judiciaire): gravité

du comportement du cocontractant,

*Com. 22 nov. 2023*

#### Famille-Personne-Succession

Testament (olographe): portée du défaut

de date, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 nov. 2023*

Séparation de biens (indivision): liquidation

et partage, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 nov. 2023*

Succession (partage): désignation d'un notaire

par le tribunal, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 nov. 2023*

2089

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Institution représentative du personnel:

préjudice pour défaut de consultation,

*Soc. 22 nov. 2023*

Syndicat professionnel (action en justice):

principe d'égalité de traitement,

*Soc. 22 nov. 2023*

Comité de groupe (constitution): notion

d'entité dominante, *Soc. 22 nov. 2023*

2090

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Péremption d'instance (acte interruptif):

action de la caution, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 nov. 2023*

Appel civil (avocat): décharge du mandat

de représentation, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 nov. 2023*

Appel civil (conclusions): délai à compter

de la fin de mission du médiateur,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 23 nov. 2023*

Appel civil (conclusions): notification

entre un avocat et un défenseur syndical,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 23 nov. 2023*

Compétence européenne (matière

matrimoniale): saisine d'une juridiction,

*Civ. 1<sup>er</sup>, 22 nov. 2023*



## POINT DE VUE

2092

Méthodes d'interprétation de la Constitution : les juristes d'entreprise victimes de l'excès de formalisme en matière de « cavaliers législatifs »  
par Pierre-Yves Gautier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

2095

Les actions contractuelles  
par Tarik Lakssimi

### PANORAMA

2102

Droit pénal  
octobre 2022 – octobre 2023  
par Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé,  
Catherine Ginestet, Jean-Paul Laborde  
et Solange Mirabail

### NOTES

2114

Plaider par double procureur ?  
La société de gestion et l'action *ut singuli*,  
note sous Com. 11 oct. 2023  
par Jean-Baptiste Barbiéri

2119

À chacun son mandat, à chacun son droit !,  
note sous Com. 4 oct. 2023  
par Charlie Lledo

2124

Sanction à l'absence de mise en œuvre « dans les temps »  
de l'authentification forte, note sous Com. 30 août 2023  
par Jérôme Lasserre Capdeville



## ENTRETIEN

2128

François Molinié  
Le Rapport annuel de la Cour de cassation 2022

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)